

DECISION N°2019-06-182
relative à la composition des comités d'experts spécialisés
de la Direction de l'évaluation des produits réglementés

Le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1313-6, R. 1313-14, 9°, R. 1313-26 et R. 1313-31-1 ;

Vu la délibération n° 2018-4.03 du 20 novembre 2018 du conseil d'administration relative à la liste des comités d'experts spécialisés siégeant auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

Vu l'avis du conseil scientifique en date du 18 juin 2019,

DECIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du comité d'experts spécialisé « Substances et produits phytopharmaceutiques, biocontrôle » de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, à compter du 1^{er} septembre 2019, pour une durée de 3 ans :

M. Mullot (Jean-Ulrich), président
M. Gauvrit (Christian), vice-président
M. Bardin (Marc)
M. Barriuso (Enrique)
M. Berny (Philippe)
Mme Corio-Costet (Marie-France)
M. Cugier (Jean-Pierre)
M. Gallien (Marc)
Mme Grimbuhler (Sonia)
Mme Hernandez Raquet (Guillermina)
M. Laurent (François)
Mme Mamy (Laure)
M. Saindrenan (Patrick)
Mme Stadler (Jeanne)

Article 2 : Sont nommés membres du comité d'experts spécialisé « Matières fertilisantes et supports de culture » de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, à compter du 1^{er} septembre 2019, pour une durée de 3 ans :

M. Escobar-Gutierrez (Abraham), président
M. Pandard (Pascal), vice-président
Mme Deportes (Isabelle)
Mme Druilhe (Céline)
M. Laurent (François)
Mme Quilleré (Isabelle)
Mme Revellin (Cécile)
M. Steinberg (Christian)
M. Van Tuinen (Diederik)
M. Vandenbulcke (Franck)

Article 3 : Sont nommés membres du comité d'experts spécialisé « Substances et produits biocides » de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, à compter du 1^{er} septembre 2019, pour une durée de 3 ans :

M. De Sousa (Georges), président
M. Cahuzac (Jean-Christophe), vice-président
M. Adam (Olivier)
M. Aymard (Alain)
M. Devillers (James)
M. Grève (Pierre)
M. Hartemann (Philippe)
Mme Hellio (Claire)
Mme Pessel (Dominique)
M. Richard (Vincent)
M. Soumet (Christophe)

Article 4 : Le directeur de l'évaluation des produits réglementés est responsable de l'application de la présente décision, qui sera publiée au registre des actes, avis et décisions de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Fait à Maisons-Alfort, le 26 juin 2019

Dr Roger GENET